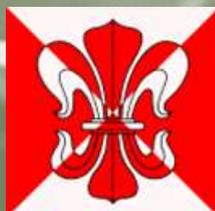


Bulletin d'informations

Commune de Ferpicloz



BIEN-ETRE ET SECURITE DANS LE VILLAGE

Il tient à cœur du Conseil communal que tous ses citoyens se sentent bien et en sécurité dans notre commune. Dans ce sens, il souhaite sensibiliser les parents, les jeunes et les moins jeunes de l'importance de rester vigilant au bien-être et à la sécurité de tous, ainsi qu'au respect du matériel.

De plus, nous vous remercions de vouer une attention particulière pour les enfants qui se rendent à la place de jeu ou à l'école, bien qu'ils soient sous la responsabilité de leurs parents.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions et soutien.

SUBVENTION POUR LES ETUDIANTS ET LES APPRENTIS

Une subvention de CHF 300.-- est accordée aux conditions suivantes :

- suivre des études ou un apprentissage durant l'année scolaire 2023/2024
- être domicilié dans la commune depuis le 01.08.2023 au minimum
- transmettre au secrétariat communal, une attestation de formation ou d'étude d'ici au 15 juin 2024
- le subside non réclamé dans les délais est perdu

SUBVENTION POUR L'ECOLE DE MUSIQUE

Une subvention de CHF 100.-- est accordée aux conditions suivantes :

- valable pour les écoles de musique, sauf le conservatoire
- seuls les écoliers, étudiants et apprentis en bénéficient
- remettre au secrétariat communal une attestation pour les frais d'écolage 2023/2024 d'ici au 15 juin 2024
- le subside non réclamé dans les délais est perdu

Table des matières

- . Bien-être et sécurité
- . Subvention pour les étudiants et les apprentis
- . Subvention pour les écoles de musiques
- . Subvention abonnement à Marly piscine
- . Abonnement gratuit à un journal régional pour les jeunes
- . Nuit des Perséides

Commune de Ferpicloz
Route de la Forêt 26
1724 Ferpicloz
www.ferpicloz.ch

Réservez la date ! Pique-nique des habitants le 30 juin 2024

tél. 026 413 25 91
mail administration@ferpicloz.ch
ouvert le mercredi 08h30 -11h30
ou sur rendez-vous



MARLY – PISCINE WWW.MARLY-PISCINE.CH

Le Conseil communal subventionne à hauteur de CHF 100.-- tout abonnement annuel pour la piscine de Marly. Pour cela, il suffit de remettre la quittance d'achat auprès de l'administration communale, en précisant vos coordonnées bancaires pour le versement.

ABONNEMENT GRATUIT A UN JOURNAL REGIONAL POUR LES JEUNES

Dès cette année, les jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois qui fêtent leurs 18 ans pourront bénéficier d'un cadeau d'anniversaire particulier. Le canton de Fribourg leur offre un abonnement d'un an à un média régional fribourgeois de leur choix. Les commandes d'abonnement peuvent être soumises dès le 1er mai 2024 par le biais du formulaire en ligne accessible sur fr.ch/abo.



PERSEIDES - EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT DU 12 AU 13 AOÛT 2024

Chaque année, le mois d'août est marqué par le passage des Perséides, une célèbre pluie d'étoiles filantes. Le Conseil communal a décidé de participer au « projet Perséides » auquel adhèrent plus de 200 communes en Suisse romande. Afin de pouvoir admirer au mieux les étoiles filantes, l'éclairage public sera éteint la nuit du 12 au 13 août 2024, entre 22h et 5h.

